

Département du CALVADOS
Arrondissement de VIRE

Dossier n° DP 014 061 24P0003

Date de dépôt : 29/02/2024

Demandeur : Monsieur Hani BARADIER

Pour : Construction d'un garage en annexe d'une habitation

Adresse du terrain : 2 Résidence Bellevue - Saint Martin Des
Besaces
à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)

Référence cadastrale : 629AB444

Superficie du terrain : 692,00 m²

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE Soulevre en Bocage
Commune déléguée de Saint Martin Des Besaces
Arrêté municipal 2024P034

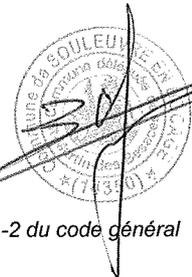
Monsieur BARADIER Hani
2 Résidence Bellevue
Saint Martin des Besaces
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

Monsieur,

Suite à votre demande d'annulation en date du 29/03/2024, je vous confirme que nous **classons sans suite** votre demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes enregistrée sous le numéro n° DP 14061 24 P0003 déposée en Mairie déléguée de Saint Martin Des Besaces à Soulevre en Bocage, le 29/02/2024.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT MARTIN DES BESACES , le 5 avril 2024
Le Maire de SOULEUVRE EN BOCAGE,
Le maire délégué de SAINT MARTIN DES BESACES
Eric MARTIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.